

PROGRAMME

La fiscalité du bail commercial : de la conclusion à la fin du bail

REF : BCO-009

La formation propose une véritable vue d'ensemble de la fiscalité du bail de sa conclusion à son expiration tant du point de vue du bailleur que du preneur. Elle comprend un examen détaillé à chaque étape de la vie du bail et met l'accent sur les difficultés fiscales à éviter.

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/njT1>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable d'appréhender toutes les composantes de la fiscalité du bail commercial.
- Être en mesure de les intégrer dans le conseil apporté au client et la rédaction des actes.

Contenu de la formation

- I. La conclusion et la vie du bail commercial
 - A. Fiscalité du locataire (1. Déductibilité des loyers, des pas de porte et droits d'entrée ; 2. La dépréciation et l'amortissement du droit au bail ; (Les conditions d'admission des provisions pour dépréciation ; L'interdiction de l'amortissement)
 - B. Fiscalité du bailleur (1. L'imposition des loyers, (Problématique des pas de porte, droits d'entrée, indemnités et remboursements divers) ; 2. La TVA sur les loyers : de plein droit ou sur option ? Le contentieux fiscal de l'option TVA 3. Les modalités d'imposition à la TVA : exigibilité, taux, droits à déduction et obligations déclaratives)
 - C. Régime des travaux et améliorations en cours de bail (1. Fiscalité des travaux réalisés par le bailleur ; 2. Fiscalité des travaux réalisés par le locataire ; 3. Fiscalité de la sous-location)
- II. La cession du droit au bail
 - A. Régime fiscal de la plus-value de cession du droit au bail
 - B. Droits d'enregistrement sur la cession du droit au bail
 - C. Cession du droit au bail et contribution économique territoriale
 - D. Traitement fiscal des travaux réalisés par le locataire
- III. La fin du bail
 - A. Fiscalité de l'indemnité d'éviction (Impacts fiscaux chez le bailleur et le preneur)
 - B. Travaux et améliorations abandonnés en fin de bail (Traitement fiscal différencié en présence d'une indemnisation)
 - C. Régime fiscal de l'indemnité d'occupation
 - D. Les situations de solidarité fiscale bailleur-preneur

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Profils des apprenants

- Professionnels de l'immobilier, avocats, notaires et collaborateurs

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)